



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mars 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Points 36 et 37 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Lettre datée du 28 février 2011, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration commune de la Russie et de l'Union européenne sur la situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, adoptée le 24 février 2011 (voir annexe).

Comme convenu avec la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Vitaly Churkin



**Annexe à la lettre datée du 28 février 2011 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration conjointe de la Russie et de l'Union européenne
sur la situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient**

Le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et le Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sont préoccupés par l'évolution de la situation dans un certain nombre d'États d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Réaffirmant les positions exprimées ces derniers jours par Moscou et Bruxelles, et s'associant à la déclaration du Conseil de la Ligue des États arabes et à la déclaration à la presse du Conseil de sécurité en date du 22 février 2011, le Ministre et le Haut-Représentant déclarent ce qui suit.

Nous condamnons et jugeons inacceptables le recours à la force armée pour disperser les manifestations pacifiques ainsi que toute autre manifestation de violence, et demandons la cessation immédiate de ces pratiques. En particulier, nous condamnons énergiquement la violence et l'usage de la force contre la population civile en Libye, qui ont entraîné la mort de centaines de personnes. Nous sommes profondément attristés par ces pertes en vies humaines et exprimons nos sincères condoléances. Nous appelons toutes les parties concernées à se montrer responsables, à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international, et à assurer la sécurité des civils et des ressortissants étrangers.

Ces grands mouvements de protestation ont mis au jour toute une série de problèmes qui se sont accumulés dans les sociétés. Il appartient aux habitants des pays concernés de s'employer à régler ces problèmes par le biais d'un dialogue national faisant intervenir toutes les forces politiques et toutes les couches de la population et visant à aboutir à un consensus général sur les moyens qui permettront de sortir de la crise et d'opérer les transformations attendues depuis longtemps. Le processus de démocratisation doit être conduit de manière pacifique dans un cadre juridique approprié.

Soutenant l'aspiration des peuples des pays arabes à une existence plus juste et plus prospère, la Russie et l'Union européenne sont disposées à offrir une aide, notamment sur le plan économique, aux pays qui leur en feront la demande.

Le Ministre et le Haut-Représentant notent tout particulièrement que les bouleversements que connaissent actuellement les pays de la région ne doivent pas être utilisés comme prétexte pour maintenir les efforts visant à instaurer une paix globale et durable au Moyen-Orient dans l'impasse. Il faut au contraire intensifier ces efforts. Un juste règlement du conflit israélo-palestinien est une condition *sine qua non* de la stabilisation et de l'instauration d'un développement durable dans toute la région. En tant que membres du Quatuor de médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient, la Russie et l'Union européenne s'emploieront, dans le cadre d'une rencontre ministérielle qui se tiendra à Paris à la mi-mars, à adopter des décisions de nature à encourager effectivement les parties à rétablir le dialogue

israélo-palestinien et à poser les bases d'un règlement global au Moyen-Orient, dans le cadre juridique international existant et sans tenter en aucune façon de préjuger de la question du statut définitif par le biais d'initiatives unilatérales, en particulier par l'implantation de colonies.

Le Ministre et le Haut-Représentant réaffirment qu'ils appuient les efforts visant à rétablir l'unité palestinienne sur la base des principes consacrés dans l'Initiative de paix arabe.

24 février 2011
